



“Petite rente” : l’assureur impose la sortie en capital contre la volonté du bénéficiaire ?

Par **Arnoux**, le **26/12/2024** à **22:29**

Je souhaite toucher mon vieux PER sous forme de rente. Celle ci et inférieure au montant mensuel qui permet de sortir en capital. L'assureur veut m'imposer une sortie en capital, alors que je souhaite une rente, même faible. Peuvent-ils m'imposer cette sortie en capital ?

Par **Pierrepauljean**, le **27/12/2024** à **10:53**

Bonjour ?????

(merci de relire les CGU)

Par **Rambotte**, le **27/12/2024** à **12:16**

Bonjour.

Oui, il peut vous l'imposer, s'il est prévu dans le contrat l'existence d'une rente minimale pour que la sortie en rente viagère soit possible.

[quote]

Celle ci et inférieure au montant mensuel qui permet de sortir en capital.[/quote]

Nous comprenons bien sûr que vous vouliez dire "qui permet de sortir en rente viagère".

La solution serait, avant sortie, de faire un gros versement, tel que la rente calculée devienne supérieure au minimal.